

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

Session 2012

CORRECTION DE LA SOUS-EPREUVE D'HISTOIRE-GEOGRAPHIE

CONSIGNES GENERALES

Le règlement d'examen précise que la sous-épreuve d'histoire-géographie vise à évaluer « *la maîtrise des savoirs et des capacités en histoire-géographie et éducation civique* » des candidats. « *L'épreuve [...] comporte trois parties, notées respectivement 9,4 et 7 points.* » Cette répartition est **immuable**.

Chaque partie est évaluée globalement et le sujet n'indique pas de répartition des points lorsqu'il existe des sous-questions. L'évaluation globale de chaque partie permet de prendre en compte tout élément de réponse pertinent par rapport au sujet même s'il n'est pas attendu dans les pistes de correction proposées.

Une très bonne réponse doit pouvoir compenser des manques constatés par ailleurs.

Dans cette perspective il apparaît important que les correcteurs prennent en compte les recommandations suivantes :

- le barème de correction n'est pas un barème dégressif où il s'agirait de soustraire des points par rapport à une production idéale ; c'est un **barème cumulatif** et la note maximale sera délivrée lorsque la réponse du candidat est pertinente au regard de la question posée ;
- **l'ensemble de l'échelle de notation doit être utilisé** ; c'est ainsi qu'une très bonne copie pourra obtenir la note de 20/20 et qu'une très mauvaise copie sera sanctionnée par une note très basse.

On valorisera, dans le cadre de la note globale sur 20 points, le (la) candidat(e) :

- qui manifestera sa bonne compréhension du sujet, de la problématique et du contexte ;
- qui s'efforcera de produire un raisonnement historique ou géographique, fera preuve d'esprit critique, développera des connaissances personnelles intéressantes, montrera sa bonne maîtrise de l'expression écrite et du vocabulaire de la discipline, ou encore produira spontanément un schéma, une carte ou un croquis pour illustrer ses propos.

PREMIERE PARTIE (sujets d'étude d'histoire ou de géographie)

Le (la) candidat(e) qui aura répondu à l'ensemble des attentes ci-dessous énoncées obtiendra la note maximale de 9 points.

SUJET 1 : Les transformations des espaces productifs français.

On attend du candidat qu'il cite les principaux facteurs de transformation des espaces productifs :

- la mondialisation ;
- la division internationale du travail ;
- l'aménagement des territoires ;
- la tertiarisation des activités économiques ...

Cela entraîne la constitution de nouveaux espaces innovants, dont les *technopôles* et les *pôles de compétitivité*. Le candidat devra définir le plus précisément possible ces deux expressions.

Dans la réponse à la troisième question, le candidat pourra citer un exemple de son choix, dans n'importe quel domaine de l'activité économique, en identifiant, quel que soit le niveau d'échelle, les facteurs d'attractivité et de répulsivité de l'espace considéré.

SUJET 2 : Les territoires de l'Union européenne.

On attend du candidat qu'il définisse succinctement, en excluant tout élément d'ordre chronologique ou historique :

- l'UE : un regroupement de 27 pays européens constituant une zone de libre-échange, d'intégration économique et politique ;
- la Zone euro, partie de l'UE, regroupant les pays qui ont adopté l'Euro comme monnaie unique ;
- l'Espace Schengen, l'ensemble de pays recoupant en grande partie l'espace de l'UE, mais associant aussi des pays européens qui n'en sont pas membres (ex : la Suisse) ; c'est un espace de libre circulation des personnes et des biens.

Pour les deux dernières définitions, on n'attend pas le nombre exact des pays concernés.

Dans la réponse à la troisième question, on attend du candidat une réflexion sur la question des frontières centrée sur l'idée d'élargissement, de construction progressive. On valorisera les candidats qui feront référence aux débats actuels à propos de la Zone euro (possibilité d'un repli éventuel) et des élargissements potentiels (Turquie, Euroméditerranée).

Pour la deuxième question, on sera particulièrement attentif à ce que la carte comporte bien un titre significatif, c'est à dire renvoyant aux territoires de l'UE et à leur diversité.

DEUXIEME PARTIE (éducation civique)

Le (la) candidat(e) qui aura répondu à l'ensemble des attentes ci-dessous énoncées obtiendra la note maximale de 4 points.

SUJET : Depuis les années 1970, de nombreuses interventions ont été menées dans des Etats souverains au titre du « droit d'ingérence ». Quels débats une telle situation entraîne-t-elle ?

Le terme central du sujet est « le droit d'ingérence ». Il dépasse largement une réflexion sur l'ingérence humanitaire, objet d'une situation du programme. L'affiche de la campagne de l'ONG « Action contre la faim » pose clairement le problème du rôle des différents acteurs du « droit d'ingérence » sur le terrain. Cette campagne de 2003, référée à la guerre en Irak, souligne la confusion des rôles et des responsabilités entre acteurs politiques, militaires et humanitaires. Le droit d'ingérence fait référence à la possibilité d'intervenir (pour des organisations internationales, des ONG, des puissances militaires) lorsque des populations sont victimes de catastrophes naturelles ou humaines, de conflits ou de massacres de masse. Ces situations interrogent la souveraineté des Etats, remise en cause par des interventions extérieures, et le rôle de la communauté internationale (ONU, organisations internationales, puissances mondiales) dans la décision d'intervenir.

On attend du candidat une réflexion claire et pertinente autour du « droit d'ingérence » et des débats qu'il entraîne en termes de défense des populations en danger et de respect de la souveraineté des Etats. On valorisera les références à la dualité « droit d'ingérence » - « devoir d'ingérence ».

TROISIEME PARTIE (situations d'histoire ou de géographie)

Le (la) candidat(e) qui aura répondu à l'ensemble des attentes ci-dessous énoncées obtiendra la note maximale de 7 points.

SUJET 1 : Les 14 points de Wilson

Enjeux critiques du (des) document(s)

Deux textes de dirigeants américains à la fin du premier conflit mondial (simultanéité de production).

Deux dirigeants politiques (Wilson, démocrate, Cabot-Lodge, républicain) défendant des points de vue opposés sur un débat fondamental de la politique internationale américaine : interventionnisme vs isolationnisme.

Des documents très partiels (nombreuses coupes).

Attentes

On attend du candidat :

- qu'il soit capable d'expliquer le contexte de production des deux discours qui dépasse le simple relevé, les enjeux du débat présenté, le rôle des deux acteurs au travers de ces enjeux ;
- qu'il fasse référence explicitement aux deux notions, *interventionnisme* et *isolationnisme*, à la Société des Nations (SDN) ;
- qu'il soit capable de confronter deux points de vue et d'exercer un jugement critique.

SUJET 2 : Le plan Marshall et le début de la Guerre froide

Enjeux critiques du (des) document(s)

Reproduction en noir et blanc d'une affiche de propagande en couleurs produite dans la zone d'occupation soviétique de l'Allemagne en 1948 (la RDA ne sera créée qu'en 1949). L'auteur est anonyme.

Une réponse négative à la proposition américaine d'aide à l'Europe (Plan Marshall).

Un slogan en deux parties (en haut à gauche, en bas de l'affiche) encadrant un personnage symbolisant le capitalisme américain (forte corpulence, chapeau haut de forme aux couleurs du drapeau américain, cigare, costume, plastron marqué du sigle \$) chassé d'une ville. Expression de la volonté d'indépendance économique et de rejet du système capitaliste.

Attentes

On attend du candidat qu'il soit capable :

- d'identifier le contexte de production de l'affiche, le rôle des différents acteurs (Etats-Unis, Marshall, Soviétiques) et les enjeux de la situation ;
- de relever les informations essentielles contenues dans l'affiche et de les mettre en relation avec ses connaissances sur le plan Marshall, la situation de l'Allemagne en 1948 et la guerre froide ;
- de dégager l'intérêt (affiche de Guerre froide) et les limites du document (propagande).